



Commune mixte de Lajoux

Bureau Communal CH – 2718 Lajoux (JU)

Lajoux, le 28 avril 2026

AVIS A LA POPULATION

No 06/26

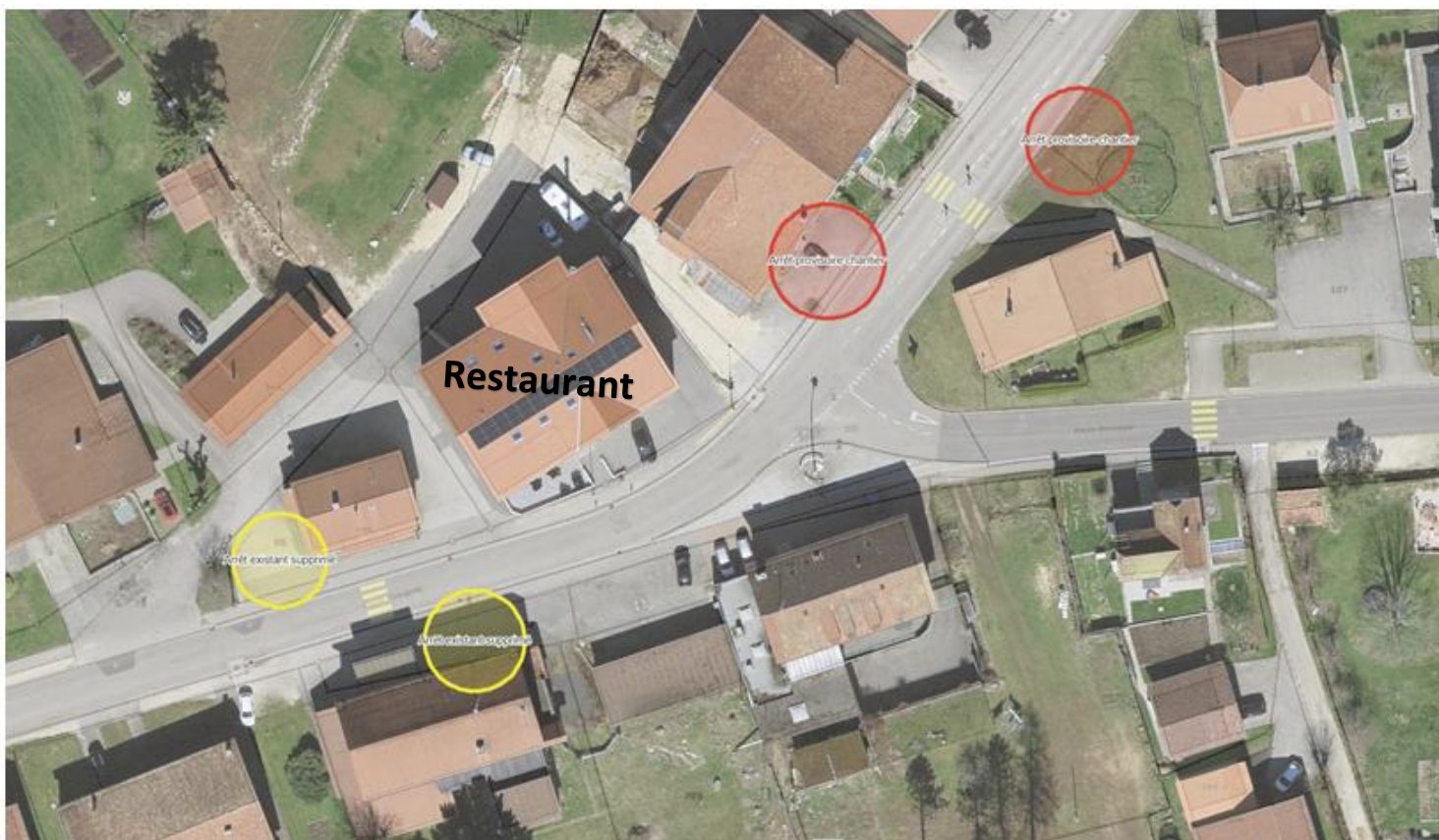
Perturbation du trafic - Route Principale

Le Conseil communal informe la population que la route principale fera l'objet de travaux à partir **du 4 mai 2026 et ce jusqu'au début du mois de juillet 2026.**

Ces travaux concernent la réfection de la route cantonale et la création d'arrêts de bus ainsi que leur adaptation pour les personnes à mobilité réduite. (Lhand)

Durant cette période, la circulation sera régulée par des feux de signalisation sur le tronçon concerné et les arrêts de bus seront déplacés selon le plan ci-dessous (**ronds rouges**).

Nous remercions les usagers pour leur compréhension et les prions de bien vouloir se conformer à la signalisation mise en place.



PAL

Le Conseil communal informe la population que le Plan d'aménagement local (PAL) est mis à l'enquête publique du **8 mai 2026 au 8 juin 2026**. Le dossier est déposé au secrétariat communal, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Les oppositions et observations éventuelles doivent être formulées par écrit, de manière motivée, et adressées au Conseil communal avant l'expiration du délai d'enquête publique.

Election complémentaire – Conseil communal

Le Conseil communal informe la population qu'aucune liste de candidature n'a été déposée dans le délai imparti pour l'élection d'un(e) conseiller(ère) communal(e), en vue de pourvoir le siège devenu vacant.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'élection aura lieu selon le système majoritaire.

Date du scrutin : 14 juin 2026 de 10h à 12h.

Lieu de vote : Salle du Conseil communal de Lajoux

Lors de ce scrutin, toute personne remplissant les conditions légales d'éligibilité peut être élue, même sans avoir fait acte de candidature préalable.

Les électrices et électeurs sont donc invités à inscrire sur leur bulletin le nom de la personne de leur choix, éligible au Conseil communal.

Le Conseil communal encourage vivement la participation de toutes et tous à ce scrutin, essentiel au bon fonctionnement de nos institutions locales.

Parc du Doubs

Et si votre jardin devenait un allié de la biodiversité ? Conseils et visite avec le Parc du Doubs

Votre jardin pourrait-il accueillir davantage de vie ? C'est la question que le Parc du Doubs vous invite à vous poser. Pour vous aider, il organise une série de visites de jardins accompagnées par un spécialiste. Elles sont prévues les 29-30 mai et 5-6 juin prochains dans quatre communes : Montfaucon, Le Noirmont, Saint-Brais et Les Brenets.

Destinées au grand public, ces balades-discussions permettront aux participants de découvrir des exemples concrets d'aménagements favorables à la biodiversité et de repartir avec des conseils pratiques applicables chez eux. Apprendre et échanger sont au cœur de cette démarche : à chaque étape, un spécialiste commentera les aménagements réalisés et certains propriétaires seront également présents pour partager leur expérience.

Les visites de jardins sont gratuites et ouvertes à toute personne désireuse de s'engager pour la biodiversité, sans connaissance préalable nécessaire. Elles auront lieu **le vendredi 29 mai à Montfaucon à 18h30, le samedi 30 mai au Noirmont à 9h30, le vendredi 5 juin à Saint-Brais à 18h30 et le samedi 6 juin aux Brenets à 9h30.**

Ces animations s'inscrivent dans le cadre des activités « Nature au village » lancées par le Parc du Doubs cette année. Après avoir concentré ses efforts sur la biodiversité en zone agricole, le Parc entend désormais agir au cœur de ses communes en sensibilisant la population à l'importance de la nature en milieu bâti. Concrètement, des animations pédagogiques, des formations et un soutien financier pour la réalisation d'aménagements naturels sont proposés aux habitants des communes membres.

Toute personne souhaitant repenser les abords de son domicile peut d'ailleurs bénéficier de conseils personnalisés de spécialistes ainsi que d'aides financières allant de 40 à 100 % du coût des aménagements choisis — qu'il s'agisse de l'installation de nichoirs, de la création de mares ou encore de la plantation d'arbres fruitiers à hautes tiges.

Plus d'informations et inscriptions pour les visites de jardins sur le site internet du Parc du Doubs, www.parcdoubs.ch, rubrique Actualités.

Invitation

La société de pêche et d'embellissement a le plaisir d'inviter toute la population à la présentation officielle de sa nouvelle identité, marquant un renouveau important dans son développement.

Cet événement se déroulera en présence de l'Office de l'environnement.

Date : 18 juin 2026

Heure : 18h00

Lieu : Étang des Beusses

Ce moment convivial sera l'occasion de découvrir les évolutions de la société, d'échanger avec ses représentants et de partager un verre dans une ambiance chaleureuse.

Nous nous réjouissons de vous accueillir nombreuses et nombreux à cette occasion.



Les bourses pour étudiant-e et apprenti-e seront distribuées **dès le lundi 11 mai 2026 jusqu'au lundi 8 juin 2026**.

La bourse sera versée sur le compte bancaire/postal de la personne en étude ou en formation.

Lors de votre passage au guichet communal, nous vous remercions de bien vouloir vous munir de votre numéro IBAN ainsi que **d'une attestation à jour de votre école de formation ou de votre entreprise formatrice**.

Vous avez également la possibilité de nous faire parvenir votre n° IBAN ainsi que l'attestation par mail à commune@lajoux.ch.

Résultats – analyse de l'eau SNEP

Concentration des eaux usées et rendements

Les concentrations des différents polluants dans les eaux usées sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Paramètre	Entrée (mg/L)	Sortie (mg/L)	Exigences ¹⁾ OEaux (mg/L)	Rendement calculé (%)	Exigences ¹⁾ OEaux (%)
MES	406	3.6	20	99.1	--
DBO ₅	377	1.4	20	99.6	90
TOC/DOC	331	3.6	²⁾ (10)	98.9	²⁾ 85
DCO	1'023	16.9	60	98.3	80
N-NH ₄	42.6	0.136	2.0	99.7	³⁾ 90
N-NO ₂	--	0.016	⁴⁾ (0.3)	--	--
P _{tot}	8.46	2.46	⁵⁾ (0.8)	70.9	⁵⁾ (80)

¹⁾ Ordonnance sur la protection des eaux

²⁾ Pas d'exigences OEaux pour la STEP de Lajoux

³⁾ Taux d'efficacité du traitement = 100*(1-mg N-ammonium eaux épurées/mg N Kjeldhal eaux brutes)

⁴⁾ Pour la STEP de Lajoux, remplacement de mg N Kjeldhal eaux brutes par mg N-ammonium eaux brutes

⁵⁾ Valeur indicative

⁶⁾ Valeur indicative

⁷⁾ Pas d'exigences OEaux pour la STEP de Lajoux


Les concentrations dans les eaux traitées montrent qu'au moment des prélèvements le fonctionnement de la STEP correspondait aux exigences légales pour tous les paramètres (MES, DBO₅, DCO, NH₄, et NO₂) dont les concentrations sont nettement en-dessous des normes.

Pour l'ensemble des paramètres, les rendements d'épuration sont très bons.

En restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.



Quentin Theiler
Responsable du domaine



Roland Girard
Collaborateur scientifique

Permis de construire

Requérants : Madame et Monsieur Aurélie et Cédric Juillerat, Les Rotchets 44H, 2718 Lajoux

Projet : Déplacement du conduit de cheminée déjà existant

Au lieu-dit : Les Rotchets - n° de parcelle : 607

Dimensions : Pas de changement

Zone d'affectation : Zone d'habitation (HA)

Dépôt public de cette demande, avec plans, **jusqu'au 13 mai 2026**, au Secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).

Taxe des chiens

Pour rappel, tenue des animaux

Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique. Il est en outre interdit aux maîtres de laisser les crottes de leur animal sur la totalité des endroits publics ainsi que sur des propriétés privées de tiers. Des distributeurs de sachets pour ramasser les déjections sont à disposition sur plusieurs sites de la commune. Les sachets doivent être éliminés ensuite avec les ordures ménagères. Nous comptons sur la collaboration de tous les détenteurs d'animaux pour respecter ces mesures et maintenir ainsi une commune propre et agréable, ainsi que de bonnes relations de voisinage.

Identification

La banque suisse de données se nomme AMICUS. Chaque nouveau détenteur de chien doit :

- S'annoncer comme nouveau détenteur de chien auprès de sa commune de domicile, afin d'obtenir un numéro d'identification.
 - Faire ensuite inscrire son chien dans AMICUS par le vétérinaire.
 - Remettre à la commune une copie de l'inscription AMICUS établie par le vétérinaire.

Tous les propriétaires doivent annoncer chaque modification : changement d'adresse, acquisition ou prise en charge d'un chien pour plus de trois mois, décès d'un animal - dans les 10 jours - à la banque de données AMICUS ainsi qu'à l'administration communale.

Chaque chien continue d'être identifié au moyen d'une puce électronique, qui doit être apposée par le vétérinaire au plus tard 3 mois après sa naissance.

Conformément aux directives, nous invitons chaque nouveau propriétaire de chien concerné à annoncer son animal en transmettant la feuille d'enregistrement AMICUS au Secrétariat communal et à tous les propriétaires (nouveaux ou anciens) à signaler les modifications concernant leur animal (décès, vente, déménagement, etc...) jusqu'au **8 mai 2026**, au moyen du coupon-réponse ci-dessous. La date de référence étant le 1^{er} mai de chaque année.

Après le 31 mai 2026, aucune demande de modification ne sera acceptée.

L'émolument annuel accepté par l'Assemblée du budget est fixé à **Fr. 90.-/chien**.

Propriétaire :

Nom : Prénom :

Adresse :

Numéro de
téléphone :**Chien 1 :**

Nom : Date de naissance :

Race : Sexe (m/f) : Robe :

*Mutation et date :

Identification (type et n°) :

Chien 2 :

Nom : Date de naissance :

Race : Sexe (m/f) : Robe :

*Mutation et date :

Identification (type et n°) :

Type de mutation : . A = Achat V = Vente D = Décès*Information pour la pose de panneaux solaires en toiture**

Requérante : Madame Lucie Affolter, Les Esserts 17D, 2718 Lajoux

Projet : Installation solaire photovoltaïque sur la toiture côté ouest et est du bâtiment
sis sur la parcelle n° 133 au lieu-dit « Aux Esserts » en zone agricole.

Surface : Environ 100 m2